



**PRÉFÈTE
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUNION PUBLIQUE

CRAPONNE

25 avril 2023

Ordre du jour

- 1) Acteurs intervenants dans le dossier**
- 2) Présentation du dossier Grézieu-la-Varenne**
- 3) Investigations complémentaires**
- 4) Questions fréquentes**

Acteurs État intervenant dans le dossier Grézieu-la-Varenne

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

La DREAL : mise en œuvre / coordination des politiques publiques de l'État en matière de développement et aménagement durable, transition écologique et énergétique, sous l'autorité du Préfet

L'inspection des ICPE exerce une mission de police environnemental afin de prévenir et réduire les nuisances et dangers liés à ces installations, pour protéger les personnes (riverains, tiers) et l'environnement.

L'exploitant reste responsable de ses installations depuis sa création jusqu'à une éventuelle cessation d'activité (incluant la réhabilitation des éventuelles pollutions) selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

L'ADEME : établissement public qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement.

Intervient dans les domaines de la gestion et prévention des déchets, des sols, traitement des sols pollués, efficacité énergétique, énergies renouvelables,

Dans le cadre du dossier Grézieu la Varenne, l'ADEME est chargée par l'État de réaliser les diagnostics et les travaux de réhabilitation non effectués par l'ancien exploitant.

Agence régionale de santé

L'ARS : établissement public de l'État en charge de la mise en œuvre de la politique de santé dans la région. Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention aux soins, à l'accompagnement médico-social.

Les missions de l'ARS :

- pilotage de la santé publique
- régulation de l'offre de santé

Présentation du dossier Grézieu-la-Varenne

Contexte

- Début 2019, découverte d'une nappe épaisse et odorante dans un trou réalisé dans le jardin d'une habitante quartier Tupinier à Grézieux-la-Varenne.
- DREAL contactée par la mairie et une plainte a été déposée par la propriétaire en septembre 2019.
- Nombreux articles de journaux



Origine probable

Investigations des services de l'État : dans les années 70-80, des voisins de l'exploitation ICPE ont été malades en buvant l'eau de leur puits. Après expertise et jugement, l'exploitant avait déversé des produits sur leur terrain et avait été condamné à payer des dommages et intérêts. En revanche, aucune dépollution n'a été faite. Les plaignants ont dû utiliser l'eau du réseau.

Responsable à l'époque : ancienne blanchisserie exploitée par 2 industriels n'existant plus (DASI - MERCIER)



Un dossier complexe

- Recherche des ayants droit au sens administratif : Les entreprises Mercier et Dasi ayant disparu → identification d'un ayant droit : Kalhyge 1 (septembre 2019) puis d'un 2^e à la suite de la remise de l'étude historique par Kalhyge 1 : ATC Energie (mai 2020)
- Étude historique : Identification des zones potentiellement polluées et partage des responsabilités par le Préfet sur la base de l'étude historique. Découpage du site en plusieurs zones



- Cadre juridique complexe : Actes administratifs attaqués par les ayant-droits identifiés. Décision TA de Lyon annulant les actes pris à l'encontre d'ATC Energie.

Investigations menées depuis 2019

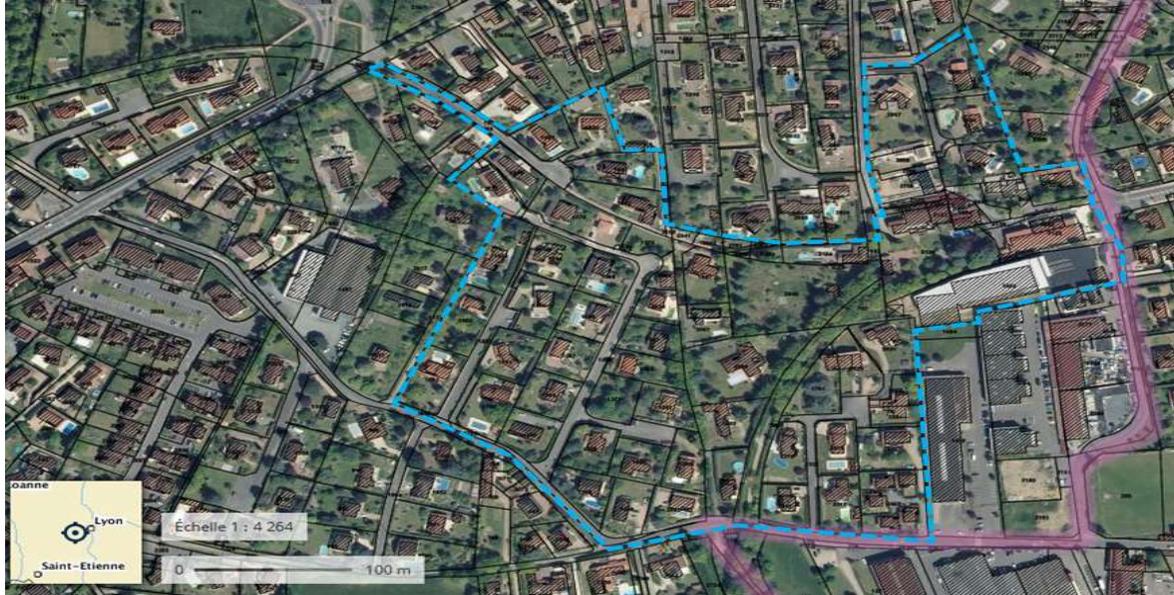
- Réalisation de 1ères investigations en 2020 :
 - Eau du robinet :
dépassement seuils potabilité dans un bâtiment → problème résolu provisoirement par dérivation réseau
 - Air ambiant : impact zones A, B, C
 - Sols/puits : forte contamination des milieux aux solvants chlorés

- Poursuite des études en 2021 et 2022 : élargissement périmètre diagnostic



Investigations menées depuis 2019

- Interdiction de consommation d'eau de puits : Prise d'un arrêté municipal le 25/08/2020 puis modifié le 2 avril 2021 pour interdire l'utilisation d'eau de puits dans le secteur en pointillé bleu

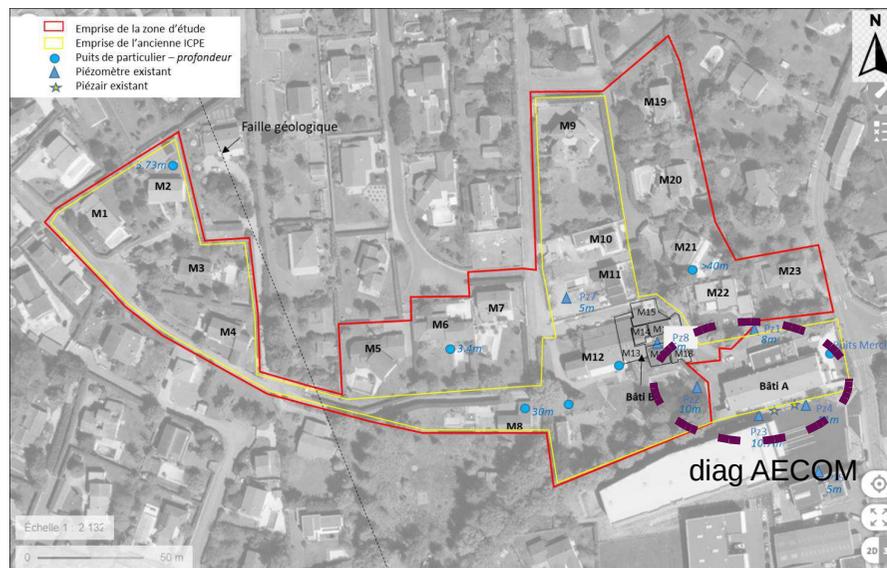


Données disponibles

- Résultats des études :
publiés sur site internet DREAL

- Études de référence actuelles :
 - Etude historique et documentaire du 25 mars 2020 - AECOM
 - Diagnostic et interprétation de l'état des milieux de mars 2022 – GINGER BURGEAP
 - Diagnostic environnemental complémentaire du 25 janvier 2022 – AECOM

- Qualité de l'air intérieur : consulter derniers rapports publiés



Mesures prises / en cours

- Mesures de relogement en cours :
 - depuis 2021 pour une famille (TCE > 2 000 µg/m³)
 - depuis 2022 pour une 2^e famille (TCE > 150 µg/m³)

- Mesures constructives pour deux maisons avec réalisation des travaux essentiellement sur la ventilation

- A venir en 2023/2024 :

Délimitation des principales pollutions en COHV et définition des modalités de gestion/traitement.

Mesures prises hors site

- Diagnostic environnemental hors site est en cours (IEM) :
 - phytoscreening puis analyse eau puits ;
 - 2 campagnes à venir avec prélèvements sur différents milieux (eaux souterraines, air intérieur).



Information du public

- Réunions publiques régulières
 - Mise à jour site internet DREAL avec études en cours et recommandations
 - Création d'une zone d'information sur la pollution sur Géorisques (ex-Basol) :
<https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/instruction/SSP000662301>
 - Mise en place d'un secteur d'information sur les sols (SIS) sur base résultats IEM
 - Assurer la mémoire de la pollution sur le site et les terrains voisins impactés.
 - Cadre réglementaire
L125-6 du CE : « L'État élabore, au regard des informations dont il dispose, des secteurs d'information sur les sols qui comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publiques et l'environnement. »
 - Conséquence du SIS : besoin d'une étude de sols et d'une attestation d'un bureau d'étude certifié en cas de permis de construire / d'aménager
-

Investigations complémentaires

Questions fréquentes

FIN